RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02646
Numéro SIREN : 881 045 207
Nom ou dénomination : ABBN TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt 143312

ABBN TRANSPORT

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 500€

Siège Social : 9 RUE PACHE
75011 PARIS
SIRET : 88104520700019

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2023.
Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur

Le 30 SEPTEMBRE 2023, à 17 heures les actionnaires de la Société
ABBN TRANSPORT

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 500€

Siège Social : 9 RUE PACHE
75011 PARIS

Se sont réunis au Siège de la liquidation ; soit au 9 Rue Pache-75011 Paris, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement le 12 Septembre 2023 conformément aux dispositions de l'article XI des statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur BELIRE LATROUS-Président de la société.

Sont présents :

Monsieur BELIRE LATROUS …… …500 Actions.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée, et qu'il peut valablement prendre toutes décisions sur l'ordre du jour suivant :
-Approbation des comptes et du rapport de gérance
-Quitus de la gestion du gérant
-Dissolution anticipée de la société
-Décharge du mandat de gérant
-Nomination du liquidateur
Fixation du siége de la liquidation
-

Les actionnaires peuvent de plus prendre connaissance des documents suivants, mis à leur disposition sur le bureau du Président :

- Les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- le rapport du gérant
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Lecture est donnée du rapport de gérance, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1ère résolution

Les actionnaires approuvent les comptes de la société arrêtés au 30/09/2023 et donnent quitus au gérant de sa propre gestion

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème résolution

Les actionnaires décident la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable en date du 30/09/2023, conformément à l'article XI des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème résolution

Les actionnaires décident en conséquence de décharger Monsieur BELIRE LATROUS de son mandat de gérant et le désignent en qualité de liquidateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4é résolution

Monsieur BELIRE LATROUS ainsi nommé disposera des pouvoirs les plus étendus pour procéder à cette liquidation.

Ses pouvoirs et obligations prendront fin dés l'extinction de la personnalité morale de la société

Monsieur BELIRE LATROUS ici présent déclare accepter son mandat et ne pas être sous le coup des interdictions prévues par la loi, et les textes en vigueur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5ème résolution

Les actionnaires décident de fixer le siège de la liquidation au Siège social de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

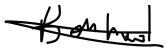
6éme résolution

Tous pouvoirs sont donnés au liquidateur afin d'effectuer ou de faire effectuer les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par la gérance et l'associé unique.



MR BELIRE LATROUS
PRESIDENT
CONFORME A L ORIGINAL